

Ce service en milieu ordinaire vise une plus grande autonomie des personnes. Ces interventions doivent se faire au profit de personnes adultes en situation de handicap en fonction de leurs déficiences et de leurs incapacités et en proportions adaptées à leurs besoins (CASF - Article D162-167).

Le public accueilli est pris en charge de façon permanente, temporaire ou selon un mode séquentiel, sur décision de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (C.D.A.P.H.) (CASF - Article D312-155-13). Il doit,

- Être reconnu handicapé, c'est-à-dire avoir une incapacité permanente au moins égale à 80 % ou être, compte tenu du handicap, dans l'impossibilité de se procurer un emploi ;
- Avoir entre 20 et 60 ans au moment de la demande, voire plus de 60 ans si le handicap a été reconnu avant cet âge limite ;
- Bénéficier d'une décision d'orientation prononcée par la C.D.A.P.H. de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) ;

Prise en compte du projet de vie de l'utilisateur

Les besoins de l'utilisateur sont définis par l'équipe pluridisciplinaire avec lui, dans le cadre de l'élaboration de son projet individualisé de prise en charge et d'accompagnement. Ce projet tient compte de son projet de vie (en matière de logement, de vie sociale et familiale, de citoyenneté, d'accès aux soins, etc.), de ses capacités d'autonomie et de vie sociale et des préconisations de la commission des droits et de l'Autonomie des personnes handicapées (CASF - D312-172).

La nature de l'accompagnement (dépendance, suppléance, guidance, conseils, suivi etc.) est définie par rapport au niveau de capacité de réalisation de l'acte par la personne, ce n'est qu'un moyen, une prestation mise en œuvre qui vient compenser les effets du handicap.

L'orientation générale de l'intervention visera à « apprendre ou réapprendre à faire et ne pas faire à la place ».

Type de handicap

Les SAMSAH peuvent accueillir, en fonction de leur projet d'établissement des personnes en situation de handicap

- somatique : déficience motrice, sensorielle,
- handicap psychique
- la déficience mentale
- lié au vieillissement
- des personnes polyhandicapées

Consulter la fiche technique de samsah-savs.fr sur les SAMSAH

